



République Française

VILLE DE SAUSSET – LES – PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51 – www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le **06/07/2026**
ID : 013-211301049-20260626-DEC2026_139-CC



DECISION DU MAIRE N°DEC2026-139

Accompagnement BDM pour la réhabilitation de l'Ecole Jules Ferry

Nomenclature ACTES : 1.1

Le maire de la commune de Sausset-les-Pins,

VU le Code général des collectivités territoriales, articles L 2122-21 et L 2122-22 résultant des dispositions de la loi N°96.142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération N°2026-04-02 du 8 avril 2026 portant délégations du conseil municipal au maire.

CONSIDERANT la demande de subvention pour le projet de réhabilitation de l'école Jules Ferry, qui requiert l'obtention du label Bâtiment Durable Méditerranéen (BDM),
CONSIDERANT l'analyse des offres lors de la consultation de 3 entreprises.

DECIDE

Article 1 : D'attribuer à la société

NAIO ARCHITECTE
Camille SIMONEAU
14 rue Auger
13004 MARSEILLE

L'accompagnement BDM pour la réhabilitation de l'école Jules Ferry, pour un montant de 23 400 € TTC (entreprise non soumise à la TVA)

Article 2 : De signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette décision.

Article 3 : Que les dépenses liées à ces prestations seront prévues au budget de la commune.

Article 4 : Monsieur le Directeur général des services et Monsieur le responsable du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 26 juin 2026



Le Maire,
Maxime MARCHAND



NAIO, atelier d'architecture
Camille SIMONEAU, entreprise individuelle
Architecte HMONP, auditrice énergétique, MAR,
accompagnatrice BDM
Mail : c.simoneau@naio-architecture.fr
Téléphone : 06.02.71.64.29
Siège social : 14 rue Auger, 13004 Marseille

Mairie de Sausset-les-pins
Place des Droits de l'Homme
13960 Sausset-les-pins
France

Devis N° 260501

Accompagnement BDM pour la réhabilitation de l'école Jules Ferry à Sausset-les-pins

Date d'émission : 27/05/2026

Période de validité : 30 jours

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire	TVA	Montant HT
-------------	----------	-------	---------------	-----	------------

Les honoraires présentés ci-dessous correspondent à une estimation forfaitaire établie sur la base d'un volume prévisionnel de temps passé pour chaque phase de mission, selon les éléments connus à ce jour et le calendrier prévisionnel de l'opération.

Cette estimation est établie sur la base d'un coût journalier de 600 € HT/jour.

Phase conception	12,00	jours	600,00	0%	7 200,00
Phase réalisation	18,00	jours	600,00	0%	10 800,00
Phase usage	9,00	jours	600,00	0%	5 400,00
Total HT					23 400,00 €
Total TTC					23 400,00 €

TVA non applicable, art. 293 B du CGI

Pour être accepté, le devis doit être daté, signé et suivi de la mention manuscrite « Bon pour accord ».

Modalités de facturation et de règlement :

La mission fera l'objet d'une facturation progressive au fur et à mesure de son avancement, sur la base du temps réellement passé.

Chaque facture sera accompagnée d'un relevé récapitulatif des temps consacrés au projet (réunions, coordination, suivi environnemental, préparation des commissions, analyses, déplacements, échanges, etc.).

En cas d'évolution significative du contenu de mission, du calendrier, du nombre de réunions, visites, commissions ou demandes complémentaires, les honoraires pourront être ajustés d'un commun accord sur la base du coût journalier indiqué ci-dessus.

Règlement par virement bancaire à réception de facture. RIB : FR76 1660 7000 4158 2215 7658 427

Signature
Le Maire Maxime Marchet
le 22/6/26



NAIO, atelier d'architecture
Camille SIMONEAU, EI _ Architecte HMONP _
14 rue Auger, 13004 Marseille _ 06 02 71 64 29 _ c.simoneau@naio-architecture.fr
SIRET : 81385571500088 - NAF 7111Z
TVA non applicable, article 293b du CGI